



Municipalité de  
**Saint-Ferréol-les-Neiges**

# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT MUNICIPAL

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- Que le conseil municipal, à une séance tenue le 11 janvier 2021, a adopté le règlement #20-790 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 15-674 »;
- Que ce règlement a reçu une attestation de conformité de la MRC de La Côte-de-Beaupré en date du 3 mars 2021;
- Que les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du secrétaire-trésorier et ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 12 mars 2021

Avis numéro : 2021-17

Martin Leith  
Secrétaire-trésorier

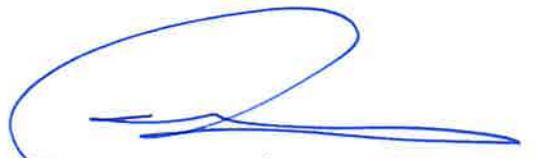
## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
- ~~4. Marché du village Dany Drouin~~
5. Marché Mont-Sainte-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 12 mars 2021, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 12 mars 2021.



Martin Leith  
Secrétaire-trésorier